

Offres d'emplois

Consultation de l'offre d'emploi numéro: SUM-19-TEMP-483230-1

[Postuler maintenant](#)
Description

Titre d'emploi	Architecte
Organisation	Service de l'urbanisme et de la mobilité / Direction de l'urbanisme / Division de la planification urbaine
Destinataires	Employé(e)s de la ville et candidat(e)s externes
Type d'emploi à pourvoir	Emploi temporaire
Période d'inscription	Du 15 au 25 octobre 2019
Salaire	

Groupe de traitement 20-02
Minimum 61 812 \$ - Maximum 98 726 \$
Catégorie d'emploi

Architecte

* Par définition, l'architecte est un employé de la Ville couvert par la convention collective des architectes.

Description

Au sein de la Direction de l'urbanisme, la division de la planification urbaine est responsable de l'élaboration et du suivi des documents de planification tels que le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et le du Plan d'urbanisme, ainsi que de divers règlement municipaux, notamment le règlement sur la construction et la transformation de bâtiments de la Ville et le règlement exigeant une contribution aux fins de parc. Elle offre une expertise conseil aux municipalités liées, aux arrondissements et aux services municipaux quant à la portée des documents sous sa responsabilité. Elle apporte un soutien sur demande à ses partenaires responsables de la gestion territoriale.

Vos défis

Vous apportez une expertise en architecture et développer des paramètres d'aménagement du cadre bâti (densité, hauteur, profil en lien avec les vues valorisées, intégration urbaine, protection du patrimoine architectural, durabilité des aménagements, etc) qui répondent aux enjeux de développement du territoire Montréalais.

En plus de fournir le soutien technique aux arrondissements chargés de l'application de la réglementation sur le bâtiment, vous êtes appelé à travailler à la révision de certains règlements dont le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments de la Ville de Montréal et

d'introduire des dispositions en matière de patrimoine architectural, de bâtiments durables et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Vos principales responsabilités

- Analyser des enjeux liés à l'atteinte des objectifs municipaux en matière d'aménagement ou de construction et recommander les solutions pertinentes en distinguant les divers outils d'urbanisme permettant l'implantation des solutions proposées.
- Participer et coordonner le Comité sur les mesures différentes et des solutions de rechange.
- Répondre aux demandes d'expertise des arrondissements quant à l'application de la réglementation sur le bâtiment et analyser des demandes de mesures différentes soumises en vertu de cette réglementation.
- Préparer et offrir la formation requise à la compréhension et à l'application de la réglementation sur le bâtiment au personnel affecté à l'étude des permis et à l'inspection des bâtiments.
- Établir des normes, paramètres ou critères d'aménagement participant à la mise en oeuvre des orientations et objectifs du Plan d'urbanisme et analyser des projets urbains ou architecturaux en fonction des objectifs du Plan et des orientations du Schéma.
- Participer à des groupes ou comités de travail internes ou externes au nom de la Direction de l'urbanisme et établir des relations de coopération et des relations d'échange d'information avec des organismes privés ou publics dans la recherche de solutions communes à des problématiques partagées.
- Étudier des projets de politique, de loi ou de règlement et formuler les commentaires de la Direction destinés aux responsables de ces projets ou au bureau des relations gouvernementales et municipales.
- Développer des outils d'information et de formation à l'égard de la réglementation.

Exigences

Scolarité

Détenir un diplôme universitaire de premier cycle (Baccalauréat) en architecture.

Expérience

Posséder quatre (4) années d'expérience en architecture pertinente ayant permis notamment d'appliquer des règlements de construction, de zonage ou de lotissement.

Condition d'admissibilité

Être membre en règle de l'Ordre des architectes du Québec (joindre la photocopie de votre permis).

Connaissances particulières

- Détenir la carte d'attestation du cours de santé et de sécurité générale (ASP) décernée par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur de la construction.
- Très bonne connaissance du Code de construction du Québec, et en particulier du chapitre Bâtiment.
- Maîtrise de logiciels de représentation 3D (par ex : Autocad, Sckech up).
- Connaissance de la suite Adobe.

Atouts

- Formation complémentaire en urbanisme.
- Connaissance des normes, des lois et des règlements en construction.
- Connaissance en matière de développement durable et particulièrement en efficacité énergétique des bâtiments.

Remarques

Lieu : 303, rue Notre-Dame Est, H2Y 3Y8

Horaire : selon les modalités prévues à la convention collective.

La Ville de Montréal remercie à l'avance toutes les personnes ayant manifesté leur intérêt, mais communiquera uniquement qu'avec celles dont la candidature est retenue.

L'analyse des candidatures se fera sur la base des documents soumis au moment de la postulation. Le choix des candidat(e)s à rencontrer en entrevue est établi conformément aux dispositions de la convention collective des architectes.

Nous vous invitons à suivre l'évolution de votre candidature dans votre dossier de postulation en ligne, rubriques « statut » et « motif ».

Pour postuler

L'inscription en ligne est obligatoire

Vous pouvez accéder au portail Internet de la Ville de Montréal, section « Carrières » à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/emploi et cliquer sur le bouton « Consulter les offres d'emploi ».

Notez qu'une foire aux questions (FAQ) y est disponible. Vous pourrez y trouver des réponses aux questions d'ordre technique ou sur les processus de dotation.

Pour toute **autre question** à laquelle la **FAQ n'aurait pas répondu**, vous pouvez vous adresser à la boîte courriel Dotation@ville.montreal.qc.ca en spécifiant le numéro de l'affichage dans l'objet de votre courriel.

Accès à l'égalité en emploi

La Ville de Montréal applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées à soumettre leur candidature.

Veillez nous faire part de tout handicap qui nécessiterait des arrangements spéciaux adaptés à votre situation advenant que vous soyez invité(e) à un processus d'évaluation. Soyez assuré(e) que nous traiterons cette information en toute confidentialité.

[Avis de modification](#)

[Postuler maintenant](#)

[Offres d'emplois](#) [Aide](#)

[Énoncé de confidentialité](#)

Copyright (c) Oracle, 2006. Tous droits réservés.